



Charte du Club ASL 72



1. Je m'engage à suivre les résultats de mon enfant

2. J'assiste aux compétitions de mon enfant

EA U10 : **4 compétitions minimum** (cross de Montfort ou Allonnes, cross départemental, 1 journée en salle, finale)

PO U12 : **6 compétitions minimum** (cross de Montfort ou Allonnes, cross départemental, 2 journées en salle, 1 journée sur piste, Finale)

BE (U14)- MI (U16)) : **8 compétitions minimum** (cross de Montfort ou Allonnes, cross départemental, 2 journées en salle, 2 journées sur piste, équip' athlé, Finale)

3. Je m'engage à lire les documents et mails émanant du club

4. J'essaie de participer aux manifestations organisées par le club

5. Je m'engage à lire les informations affichées sur le tableau du stade et/ou sur le site internet : <http://asl72.com>

6. Je ne considère pas le club comme une « garderie ».

7. Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, votre enfant ne sera pas autorisé à quitter seul l'entraînement avant la fin des horaires indiqués, sauf mot signé des parents (à fournir obligatoirement avant la ou les séance(s) concernée(s)). Vérifiez systématiquement la présence de responsables avant de laisser votre enfant. Soyez également présents à la fin des entraînements, plus aucun responsable n'étant présent en dehors de ces horaires. Le club décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces règles.

Le bureau de l'ASL 72